

Aujourd'hui 31 mai 1868, Nous Maire de la commune de  
Combiers canton de Lavalette département de la Charente, nous étant  
rendu à Combiers en la Salle de la Mairie, à l'effet de présider le

Conseil municipal de cette commune; lequel a été convoqué par nous par  
lettres cachetées et mises à domicile dans les délais prescrits par la loi,  
faisant connaître que la réunion qui devait avoir lieu aujourd'hui était  
destinée aux travaux de la deuxième session ordinaire de la présente année.  
Étant arrivé à midi en la dite Salle de la mairie, bien indigné  
par nos lettres de convocations, et après avoir attendu trois quarts d'heure  
il ne s'est présenté que Messieurs Janot de Lafonds, Biret Thomas,  
Dereix Martial et Binier, voyant qu'aucun des autres membres du dit  
Conseil municipal ne se présentaient, nous avons levé la séance et dressé  
le présent procès verbal le jour même et au sus dits.

Le Maire de Combiers.

Augrange